

**Étaient présents** : VALETTE Roselyne, BROUQUIL Jean Pierre, FONT Corinne, BURG François, MACHEMIE Stéphane, PLANAVERGNE Jean François, BISMES Michel.

**Étaient absents** : Philippe BESSE, David LEBREAUD FAURE, Laurent PERIE et Serge VAILLES

**Pouvoirs :**

David lebreaud-Faure a donné procuration à Roselyne Valette,  
Laurent Perié a donné procuration à Jean-Francois Planavergne.

Corinne FONT a été nommée secrétaire.

Début séance : 20 h 30 - Fin de séance 23 h 15

**Ordre du jour :**

**Approbation du compte rendu du 20 mai 2019**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité sans remarque particulière.

**Délibérations :**

**1- Conditions tarifaires de la salle des fêtes pour les associations et les habitants des communes de Cieurac, Fontanes et le Montat dans le cadre de la mutualisation des moyens entre les 3 communes**

Dans le cadre de la mutualisation de moyens entre nos 3 communes, les associations bénéficieront de la gratuité une fois dans l'année et les habitants de notre commune le tarif des particuliers de Cieurac et le Montat une fois l'année et inversement.

***Délibération approuvée à l'unanimité.***

**2- Réhabilitation d'une bâtisse traditionnelle située 20 rue des Postes – Désignation de l'architecte**

Madame le Maire présente à l'assemblée le choix fait par la commission appel d'offre qui s'est tenue le 24 juin 2019 en présence de Mme LEROY de l'EPF Occitanie. Les membres de la commission d'appel d'offres expliquent les motivations de ce choix.

3 offres reçues :

==> Laurent GAY EIRL pour 3550,36€ HT

==> DUCHENE Gaëlle pour 8290,00 € HT

==> JARRIGE Michel pour 9000,00 € HT

Deux offres, placent le projet dans un contexte de restauration monument de grande envergure alors que la 3 ieme rentre plus dans la vision de la réalisation du projet communal.

C'est donc cette offre qui se trouve être la moins chère qui a été retenue à savoir celle de Mr Laurent GAY.

***Délibération approuvée à l'unanimité.***

### **3- Virement de crédit exercice 2019 : Budget Commune, décision modificative n°1**

Madame le Maire rappelle les faits suivants :

==> la nécessité du reversement de la taxe d'aménagement sur la zone économique perçue au titre des permis de construire conformément à la délibération du 18 octobre 2016 et à la convention du 22 décembre 2016.

==> de régler la facture de DS ingénierie du 13 juin 2019 relative aux travaux de l'école reçue très tardivement.

Afin d'assurer les règlements, il convient de procéder au virements de crédits nécessaires.

***Délibération approuvée à l'unanimité.***

### **4- Accord local de recomposition du conseil communautaire du Grand Cahors pour le mandat 2020 - 2026**

En raison des changements du nombre d'habitants et de la création de communes nouvelles et afin d'assurer une meilleure représentativité, le nombre de sièges au sein de la communauté d'agglomération est revue pour le futur mandat.

Notre commune n'est pas concernée par un nombre de siège supplémentaire, en revanche, c'est le cas pour les communes nouvelles et communes moyennement peuplées. Le conseil communautaire passerait de 68 sièges à **72 sièges**.

***Délibération approuvée à l'unanimité.***

### **5- Révision du montant loyer au 01072019 :**

Est concerné par cette révision, le logement communal au dessus de la Mairie-agence postale. En raison de l'augmentation de l'indice de référence des loyers le coût du loyer augmentera de 1,74%. Il passe donc de 308,61 à 313,98 euros.

***Délibération approuvée à l'unanimité.***

### **6- Travaux de rénovation à l'église Saint Clair - Demande de subvention**

Madame le Maire rappelle le coût des travaux de rénovation totale du vitrail du cœur à l'église Saint qui s'élève à 6.532 € HT. Cette église est classée au titre des monuments historiques.

Elle propose donc de demander une aide financière auprès de la Région Occitanie et du département au titre de la sauvegarde des monuments historiques à hauteur de 50 % du coût des travaux.

***Délibération approuvée à l'unanimité.***

### **7- Remplacement des mains courantes autour du terrain de football - Demande de subvention**

Le coût de remplacement de la main courante du foot y compris pose et dépose sauf parties derrière les buts s'élève à 14.000 € HT.

Madame le maire propose de solliciter une aide financière auprès de la fédération française de football, au titre du fond d'aide au football amateur, soit une demande de subvention à hauteur de 4200 €.

Elle précise que ces travaux ne seront réalisés qu'en 2020 comme prévu lors du budget 2019.

***Délibération approuvée à l'unanimité.***

**8- Restitution de la caution du logement au dessus de l'école :**

Madame le Maire précise que lors de l'état des lieux rien de particulier n'a été observé, elle propose donc de restituer la caution dans la mesure où le locataire est à jour de ses loyers.

***Délibération approuvée à l'unanimité.***

**9- Aide sociale pour le personnel communal - Annule et remplace la délibération n° 2019/022 du 20 mai 2019**

Suivant la loi du 29 février 2007 introduisant l'obligation pour les collectivités locales d'offrir des prestations d'actions sociales à leurs agents:

En accord avec les agents concernés Madame le maire propose une carte cadeau qui sera attribuée dans le cadre des vacances d'été, rentrée scolaire et/ou Noël une fois par an et par agent.

Le critère d'attribution est fonction du nombre d'enfants à charge.

Pour 0 et un enfant: 200 €

Pour 2 et 3 enfants: 250 €

Plus de 3 enfants: 300 €

C'est ce critère d'attribution qui manquait à la délibération précédente.

***Délibération approuvée à l'unanimité.***

**Questions et informations diverses**

• **PLUI :**

Retour sur la réunion du 18 juin 2019, nous avons fait le point sur les emplacements réservés, les activités artisanales et économiques, les bâtiments qui sont susceptibles de changer de destination, les lieux à protéger etc...En attente des éléments d'un bâtiment pour changement de destination sur Espagnac.

Concernant le lot, d'une surface importante, sur le lotissement des Ponces qui est difficile à vendre, il est envisagé de créer un espace vert avec éventuellement des espaces jardins à partager. Pour cela il faut déposer un permis d'aménager. Cette procédure sera suivie en relation avec les services du Grand Cahors.

• **Réunion chantier du 25 juin « rénovation salle des fêtes local du foot » :** Le chantier démarre, les menuiseries sont commandées et seront réceptionnées à mi-juillet pour une bonne partie. Les vestiaires pourront être utilisés par le Club durant le mois d'Août pour permettre les entraînements, et ce en accord avec les artisans concernés.

• **Distribution bulletin municipal :** Elle est prévue vers le 15 juillet. Un seul bulletin pour l'année au regard des élections municipales.

• **Transfert eau et assainissement au 01012020 :** Diverses réunions ont eu lieu. Un diagnostic sur l'ensemble des communes est en cours pour appréhender le coût du transfert au niveau des moyens matériels et personnel.

• **Retour sur la réunion du 24 juin 2019 : Répartition des charges financières des écoles**

Un accord a été acté sur une des propositions à savoir 50 % part fixe et 50 % part en fonction du nombre d'élèves de chaque commune différenciés entre les maternelles et les élémentaires. La régularisation se fera à la fin de l'année scolaire. Une mise à jour

annuelle de la convention de dédommagement est prévue chaque année, notamment au regard des mouvements de personnel. Une délibération sera prise d'ici le mois de septembre par chacun des sites afin de valider le choix de répartition des charges acté en réunion du 24 juin.

- **Fête votive de FONTANES**

Madame le Maire précise qu'elle conseillera au comité d'animation de procéder à l'ouverture d'un compteur pour les forains lors de la fête votive des 31 Août et 1er septembre 2019 afin d'assurer la sécurité. Dans le cadre du soutien aux associations, elle propose que l'employée à l'agence postale puisse faire la démarche comme elle le fait pour Saint Cevet. L'assemblée approuve cette démarche.

- **Référent Ambroisie**

Mr CALVET Bruno, agriculteur a été désigné référent ambroisie.

- **Prochaines réunions :**

PLUI Economie	Le 02 juillet 2019	Participant : R. VALETTE
Conseil Communautaire	Le 04 juillet 2019	Participants : R. VALETTE, JF PLANAVERGNE
CTG Petite enfance	Le 5 juillet 2019	Participant : R. VALETTE
Bus services publics	Le 8 juillet 2019	Participant : R. VALETTE

- **Dossiers à suivre :**

==> Les travaux de la salle des fêtes, local foot avec réunion de chantier tous les lundi à 14h30 jusqu'à fin juillet – Reprise en septembre.

==> Avancement rénovation toiture bâtisse 20 rue des postes et réflexion sur futur projet

==> Avancement PA (Permis d'aménager) lotissement.

**Prochain conseil municipal : le 29 Août à 20H30**

La secrétaire, Corinne FONT

Le Maire, Roselyne VALETTE